



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal N°2

Séance extraordinaire du jeudi 15 novembre 2012 à 20 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

- 1 Appel
- 2 Procès-verbal de la séance constitutive du 14 juin 2012
- 3 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le projet de rapprochement des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise (Paroisse politique + Enges)
- 4 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 3.39 millions de francs pour la construction d'une passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5, la réalisation des accès et l'achat des emprises nécessaires
- 5 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 1.42 million de francs pour l'exécution des travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l'autoroute A5
- 6 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la vente du bien-fonds 658 du cadastre de Marin-Epagnier
- 7 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du 30 novembre 2011 du groupe ELT, signée par le conseiller général Daniel Jolidon, invitant le Conseil communal à étudier l'impact sur notre contribution à la péréquation financière d'un transfert de taxes et autres charges sur le compte de l'impôt
- 8 Motion du 27 octobre 2012 des partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien relative au projet de construction d'une centrale électrique à gaz combiné (Cornaux II)
- 9 Projet d'arrêté du 28 octobre 2012 du conseiller général Daniel Jolidon concernant un prêt de 200'000 francs au Groupement des associations et sociétés locales
- 10 Autres motions et propositions
- 11 Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relative à la taxe de base de 109 francs par an et par logement

- 12 Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relative à la démolition et à la construction au camping de La Tène
- 13 Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relative au chantier au chemin du Chenevier et à la rue des Essertons
- 14 Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relative aux économies d'énergie par la commune de La Tène
- 15 Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relative aux économies d'énergie par les industries, magasins, restaurants, etc.
- 16 Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relative à la création d'un fonds pour encourager les énergies renouvelables
- 17 Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relative à l'incitation à la production d'énergies renouvelables (solaires, thermiques, pompes à chaleur, éoliennes, biomasse, etc.)
- 18 Interpellations et autres questions
- 19 Lettres et pétitions
- 20 a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
- 21 Divers

* * * * *

Le **président** du Conseil général, **Daniel Jolidon** (ELT) ouvre la séance et souhaite la bienvenue à chacun.

1. Appel

La secrétaire **Marie Dubois Passaplan** (ELT) procède à l'appel.

Le **président** précise que l'assemblée est composée de 38 personnes, un démissionnaire, un absent et un excusé et que la majorité s'élève à 20.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2012

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2012 est mis au vote par le **président** et est accepté à l'unanimité avec remerciements à l'administration pour son travail.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le projet de rapprochement des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise (Paroisse politique + Enges)

Le **président** passe la parole au **président du conseil communal Michel Muster**.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Ce troisième rapport concernant le projet de rapprochement des communes de la Paroisse, à savoir Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, est le troisième volet des propositions qui sont étudiées actuellement pour des rapprochements entre les communes.

Je vous rappelle qu'au printemps dernier, vous avez, enfin le Conseil général de l'époque, a pris connaissance du rapport sur le nouveau Neuchâtel et, au mois de juin dernier, celui relatif au Grand-Entre-deux-Lacs.

Ce rapport est en fait un digeste des deux rapports cités précédemment puisque, dans ces deux processus, étaient parties-prenantes également les communes de la Paroisse. Ainsi, nous n'avons pas refait une nouvelle étude qui n'aurait pas eu de sens et nous avons simplement sorti des deux projets ce qui concernait les communes de la Paroisse, d'où un rapport succinct.

Un rapport qui, à certains égards, peut paraître incomplet, mais c'est uniquement pour souligner le fait que les quatre communes étant à cheval sur deux projets, elles pouvaient néanmoins encore être concernées par un troisième.

Bien sûr, on exclut le statu quo dans ces processus.

On peut inscrire ce rapport dans un processus où l'on devra, d'ici le printemps prochain, vous faire une proposition disant dans quelle direction la commune de La Tène va aller pour concrétiser une fusion avec les communes. Pour l'instant, on est en train de peser le pour et le contre au sein du Conseil communal d'une part et, au sein de la commission ad hoc d'autre part. Elle s'est d'ailleurs réunie il y a environ 15 jours et elle va se réunir encore quelques fois de manière à pouvoir mettre en évidence le projet qui va s'inscrire le mieux dans notre optique.

Ce choix nous est commandé par le Grand-Entre-deux-Lacs d'une part et par le Nouveau Neuchâtel d'autre part. Ce choix doit être fait par les quatre communes concernées d'ici au printemps prochain ».

Le **président** passe la parole à la commission ad hoc. **Jean Dominique Roethlisberger** (CGD-PLRT) prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La commission ad hoc relative aux projets de fusion a étudié le rapport concernant le projet de fusion de la Paroisse politique et d'Enges. Elle propose à l'Assemblée de prendre acte dudit rapport comme elle a déjà pris acte des rapports précédents. Il appartiendra à l'Exécutif de faire une proposition à l'Autorité d'ici le printemps 2013 sur l'option que prendra la commune suite aux trois projets pouvant entrer en ligne de compte pour notre communauté ». Il remercie l'assemblée de son attention.

Le **président** passe la parole aux groupes.

Gérard Gremaud (PSLT) prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Ce rapport contient des éléments intéressants, en particulier il ouvre des perspectives d'avenir très captivantes. Néanmoins, il nous a un peu laissé sur notre faim et sur le vif pour différentes raisons.

La première raison, c'est que ce rapport est relativement différent des précédents au niveau du contenu et de sa présentation. De ce fait, une comparaison des trois options est relativement difficile à faire. C'est pour cette raison que nous souhaitons demander au Conseil communal de bien vouloir préparer un document de synthèse avec les neuf critères d'évaluation pris en considération dans les différents rapports.

Un autre point concerne le nombre relativement faible d'éléments concrets concernant les scénarios envisagés : par exemple, quel sera l'impact des scénarios Nouveau Neuchâtel, Grand-Entre-deux-Lacs ou Paroisse + Enges sur les services à la population ? Quelle compétence cherchera-t-on concrètement à obtenir du Canton pour ces nouvelles communes ? Cela ne ressort pas clairement du rapport.

Troisièmement, le rapport ne contient finalement que des données qualitatives et aucun chiffre, si ce n'est les chiffres de la population de la nouvelle commune. De ce fait, on se demande : comment diable a-t-on pu faire ces évaluations ? Je donne un exemple : on voit dans le rapport sur la Paroisse qu'il serait envisageable d'avoir un exécutif professionnel. J'ai de la peine à comprendre, d'autant plus que, dans les rapports, on voit que la fiscalité devrait être avantagée par la fusion. On peut bien se représenter qu'une commune de 4'800 habitants peut s'offrir un exécutif à 20 %, par contre avec une commune qui a le double de population cela semble difficile. Donc, voilà les informations que nous souhaitons avoir.

Finalement, le Conseil communal s'est adjoint un coach et le PSLT n'a pas bien compris quelle était la mission de cette personne. On propose au Conseil communal que le Conseil général soit le coach et qu'on se coache réciproquement pour la raison suivante. Au printemps 2013, et c'est un agenda extrêmement ambitieux, on devra prendre une décision cruciale pour l'avenir de la commune, et une décision qui scellerait l'avenir de ce Conseil général dans sa composition actuelle. Il semble essentiel que ce projet soit porté par le Conseil communal et par une très forte majorité des conseillers généraux de manière à ce que les Conseils généraux puissent se faire les ambassadeurs du projet et pas ses détracteurs, pour éviter une fin catastrophique à la « TransRun ».

Pour conclure, un travail d'information supplémentaire portant sur des éléments concrets et si possible chiffrés est vivement souhaité. Merci Monsieur le président ».

Le **président** passe la parole à **Alain Fridez** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le GCD a pris connaissance du rapport. Nous en avons tous ensemble débattu et avons pris connaissance du calendrier ambitieux dont il est fait état. Chacun peut donc sans tarder commencer ses réflexions et se souvenir que tout projet d'avenir doit être examiné en tenant compte des perspectives de rapprochement des fusions qui sont à notre porte et qui sont, elles, inéluctables. Nous aurons donc un printemps 2013 déterminant.

Toutefois, diverses interrogations doivent encore trouver des réponses ou des analyses circonstanciées. C'est avec satisfaction que le groupe PLRT et PDC prend acte que le Conseil communal entend poursuivre ses études sur les trois scénarios et c'est avec grand intérêt que nous attendons bien entendu la proposition qui aura remporté la conviction du Conseil communal. Nous souhaitons remercier les membres du Conseil communal ainsi que ceux de la commission ad hoc pour le suivi des informations de ce travail de longue haleine ».

Le **président** passe la parole à **Jeannine Mallet** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de notre séance de préparation, l'ELT a pris connaissance du troisième rapport du projet de fusion, soit la Paroisse politique + Enges. Donc d'ici au printemps prochain, la commission ad hoc aura remis son rapport au Conseil communal et, suite au choix de celui-

ci, il nous proposera une option et nous nous prononcerons afin d'avoir une commune forte ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** propose de prendre acte du rapport. Il met au vote cette question qui est acceptée à l'unanimité et donne la parole au Conseil communal.

Michel Muster informe que c'est avec satisfaction qu'il enregistre la prise d'acte. Il a pris bonne note des remarques qui ont été faites par le PSLT et de la satisfaction et des encouragements transmis par le GCD. Le mot d'ordre donné par l'ELT a également été entendu et le Conseil communal s'y attachera.

4. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 3.39 millions de francs pour la construction d'une passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5, la réalisation des accès et l'achat des emprises nécessaires

Le **président** passe la parole au conseiller communal **Martin Eugster** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de vous rappeler avec quelques slides (Ndlr : un document PowerPoint est projeté) les points importants de ce rapport.

Historiquement, depuis 2009, l'Office fédéral des routes (ci-après : OFROU) planifie la réfection de l'autoroute A5. Le moment donné, le Conseil communal a mandaté le bureau d'ingénieurs Mauler SA pour établir une étude préliminaire relative au projet de construction d'une passerelle.

Le Conseil communal, à l'époque, a rencontré les propriétaires, le Canton et la commune de Saint-Blaise. Ensuite, le Conseil général a voté un crédit d'étude de 65'000 francs pour l'avant-projet.

En avril 2012, le bureau d'ingénieurs a rendu une première version d'un rapport relatif à l'avant-projet au Conseil communal. En octobre 2012, le même bureau a présenté la deuxième version au nouveau Conseil communal et il a rencontré la commission financière et la commission de circulation en octobre. Aujourd'hui, en novembre, nous sommes devant vous avec cette demande de crédit.

Contexte

L'OFROU prévoit les travaux de l'A5 en 2013-2014. L'Office demande une décision de notre commune jusqu'à fin 2012 sur la question de savoir si la passerelle sera construite et si nous souhaitons profiter des travaux susmentionnés.

Si nous voulons et pouvons réaliser cette passerelle, l'Office abandonnera le passage inférieur protégé (ci-après : PIP), transférera une partie du crédit et cèdera les pistes de chantier côté Nord qui sont actuellement en place derrière l'autoroute.

Concernant la passerelle, nous avons reçu différentes versions et allons vous présenter celle retenue. Elle part de la rue des Sors avec des éléments à construire de 58 m de long, un arc composé d'un pont-poutre d'une largeur de 5 m avec deux rampes et des accès. Au Nord, c'est la reprise des pistes chantier.

Eléments financiers

Nous avons décidé de chiffrer au maximum tous les points, ainsi de prendre les chiffres + 20%. Il y a des estimations, par exemple l'achat des emprises au sol. De cette façon, nous arrivons à un total de 3,3 millions de francs. L'OFROU sera d'accord de nous attribuer une contre-partie des montants qu'il aurait dû investir pour la réfection du PIP, soit environ 350 à 550'000 francs. Cela donne un investissement net de 2,8 millions de francs et notre financement sera au maximum de 3 millions. Au compte de fonctionnement, nous avons un

intérêt de 75'000 francs par année et un amortissement sans doute de 212'000 francs par année.

Conclusion

Il est clair qu'il s'agit d'une occasion unique. C'est maintenant que nous pouvons nous accorder ces travaux en les coordonnant avec ceux de l'OFROU. C'est maintenant ou jamais pour la commune. Ce que le Conseil communal et la Commission de circulation souhaitent, c'est résoudre le problème du « point noir » que représentent ces trois giratoires au Nord de la Migros. On souhaite améliorer la mobilité douce dans la commune (Ndlr : il présente un plan facilitant l'accès des écoliers de Wavre à Marin et à Saint-Blaise). Le Conseil communal est certes conscient de la situation précaire des finances et il demande de prendre en considération que la décision de ce soir portera non seulement sur les trois ou quatre prochaines années mais surtout pour les cinquante prochaines. Le Conseil communal recommande de dire oui à cet important projet de passerelle. Merci de votre attention ».

Le **président** passe la parole à la commission financière.

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) prend la parole ainsi.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Sur le fond, la commission financière est d'avis que le projet de passerelle est positif. Il permet d'offrir une alternative au franchissement objectivement dangereux des 3 ronds-points au Nord du centre commercial. Le projet permet également d'étendre l'offre de mobilité douce et d'ainsi faciliter les changements de comportement que notre gourmandise énergétique imposera tôt ou tard.

Soucieuse des questions délicates et financières de notre commune et parce que la concrétisation d'un projet de ce type doit rester économiquement raisonnable, certains commissaires ont relevé, lors des débats, le côté grandiose du projet avec ses 5,50 m de large pour une fréquentation qui s'annonce anecdotique ou encore son exécution qui résistera à tous les cyclones et tempêtes à venir, à tel point qu'un certain malaise était palpable devant l'ampleur du crédit demandé.

Notre commission vous propose par conséquent de prendre trois mesures pour ramener le coût à un niveau acceptable en regard des améliorations amenées à nos concitoyens.

Premièrement, nous souhaitons réduire les réserves incluses dans ledit crédit ; en effet, 20 % paraît un montant très conséquent. À l'unanimité, la commission propose de ramener le montant du crédit de 3'400'000 à 3 millions de francs sous la forme d'un amendement du titre de l'arrêté proposé ainsi que de son article 1 qui serait dorénavant formulé comme suit :

Crédit

Article premier

Un crédit de 3 millions de francs est accordé au Conseil communal pour la construction d'une passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5, la réalisation des accès et l'achat des emprises nécessaires.

Cette proposition réduit d'environ 20'000 francs le coût à charge du compte de fonctionnement.

Deuxièmement, nous souhaitons financer partiellement le projet par un prélèvement à la réserve des taxes de desserte. La commission est d'avis par 5 voix contre 2 abstentions qu'une affectation de cette réserve se justifie pleinement. Au 31 décembre 2011, la réserve se monte à 1'938'333.10 francs. Très précisément, 650'000 francs ont déjà été affectés à la rénovation de la Rue de la Gare. Le solde à disposition, un peu moins de 2 millions de francs, permet de prélever 1 million de francs et d'ainsi réduire les amortissements comptables projetés de 37'000 francs.

Cette proposition prend la forme d'un amendement de l'arrêté proposé, à l'article 2, qui serait formulé ainsi :

Contribution **Art. 2**

¹Le Conseil communal requerra de l'OFROU, filiale d'Estavayer-le-Lac, la contribution promise au titre de réaffectation des crédits initialement affectés à l'assainissement et au prolongement du PIP « Le Pâquier » (estimation entre 0.350 et 0.550 million de francs).

²Le Conseil communal prélèvera 1 million de francs à la réserve des taxes de desserte pour le financement partiel du projet.

Lors du débat avec le Conseil communal, la commission relevait que l'ancienne commune de Marin-Epagnier affectait les taxes d'équipement en bloc à la réserve des taxes de desserte au lieu de les affecter de façon différenciée à la desserte mais aussi aux réserves des eaux de boisson et des eaux usées. Afin de corriger la chose, le Conseil communal aurait souhaité, lors de la clôture des comptes 2012, partager la réserve des taxes de desserte avec la réserve des eaux usées et celle des eaux de boisson pour rectifier une situation esthétiquement peu élégante. Il a été confirmé à votre commission que cette mesure est de nature esthétique mais ne résulte pas d'une exigence de nos autorités de surveillance en l'occurrence le Canton ou le Service des communes. Les difficultés financières devant primer l'esthétique, nous sommes d'avis que cette attribution est une bonne alternative, ce d'autant que l'éventuel prélèvement sur d'autres réserves n'affectera que de façon marginale le compte des eaux de boisson bénéficiaire depuis de nombreuses années.

Troisièmement enfin, votre commission entend profiter des conditions de refinancement exceptionnellement favorables en concluant ce qu'on appelle un taux fixe à effet différé ou taux forward pour les spécialistes et les amis des anglophones. Ce mécanisme permet de réserver un taux d'intérêt pour une durée fixe jusqu'à 12 mois à l'avance aux conditions actuelles. Il est aisé d'obtenir des taux qui varient entre 1.4 et 1.5% pour des durées longues. Le recours à cette proposition permettrait d'envisager une économie allant jusqu'à 20'000 francs. Cette proposition ne peut faire l'objet que d'une recommandation vigoureuse à l'attention du Conseil communal. Ce dernier a d'ailleurs confirmé durant la séance de la commission financière qu'il recourrait à cette solution.

Avec ce paquet de mesures, la commission propose une réduction de 41 % du coût à charge du compte de fonctionnement. La charge deviendrait équivalente à moins d'un point d'impôts et, aux yeux de votre commission, ce coût reste élevé mais peut se concevoir en relation avec les améliorations apportées en termes de sécurité routière et de mobilité douce. La commission a, à l'unanimité, accepté ce projet avec ces trois modifications ».

Nicolas Krügel (GCD-PLRT) remet les propositions d'amendements au **président** du Conseil général.

Le **Président** donne la parole à la commission de circulation, des transports et de l'agglomération, qui ne désire pas s'exprimer.

Il passe donc la parole aux groupes, par **Jan Homberger** (GCD-PDC).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 13 novembre 2012, le GCD s'est longuement penché sur l'objet soumis au Conseil général. Les débats se sont concentrés tant sur la forme (dimensionnement, déneigement, accès) que sur le fond (évitement par les piétons et cyclistes des trois giratoires dangereux à proximité du Nouveau Marin Centre, passage plus agréable, accessibilité aux personnes à mobilité réduite) et, bien sûr, son prix.

Pour terminer, les discussions se sont focalisées sur la question de savoir s'il fallait ou non conserver le fameux PIP. Bien que tout le monde s'accorde à dire que le passage peut se réaliser, une large majorité du GCD a décidé de conserver le PIP en fonction au vu des faibles économies (environ 350'000 francs) pour le subventionnement de la passerelle.

En conclusion et en cas d'entrée en matière, le GCD proposera l'amendement de l'arrêté par la suppression de l'article 2 et, en fonction des votes pour ou contre de la demande de crédit, laissera la liberté de vote à ses élus sur ce point.

Le rapport, qui est très bien rédigé, contient une petite erreur que vous aurez certainement tous remarqués à la page 11, article 6, « juillet 2013 - projet de l'ouvrage » et pas « juillet 2012 ». Merci ».

Le **Président** passe la parole à l'ELT, par **Pascal Vaucher**.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de préparation du 11 novembre dernier, l'ELT a étudié attentivement le rapport concernant une demande de crédit pour la construction d'une passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5. Force est de constater que la mobilité douce à Marin est dangereuse. Nous avons trois ronds points au-dessus de l'autoroute suite à la création récente du giratoire d'accès à la Migros. Aujourd'hui, dans le cas des travaux de l'A5, nous avons la possibilité de supprimer ce point noir en créant une passerelle au-dessus de l'autoroute. Cette solution élégante a néanmoins un coût considérable. On peut donc regretter que les responsables de cette situation, soit le Canton et la Confédération, ne puissent pas être mis à contribution pour réparer l'oubli des cyclistes et des piétons lors de la planification des giratoires.

Conscients de l'importance de la mobilité douce et de l'occasion unique qui se présente dans le cadre des travaux de l'A5, la majorité des membres de l'ELT s'est prononcée en faveur de la passerelle. Merci ».

Le **Président** passe la parole au PSLT par **Eric Flury**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le PSLT est pour sa part, très attaché à la mobilité douce, quelles que soient les formes que celle-ci peut prendre. Néanmoins, le rapport que nous avons à traiter ce soir a divisé notre groupe lors de sa séance de préparation.

Il a divisé en deux camps, à savoir ceux qui ont majoritairement considéré que cette dépense était énorme, à tel point que celle-ci dépasse largement ce que nous avons réellement prévu en matière d'investissement pour ces temps de vache maigre. Il y a également eu des voix qui se sont élevées en se disant que finalement, puisque le chemin de chantier allait conduire jusqu'à Saint-Blaise, celui-ci pouvait suffire en gardant le nouveau passage protégé. Et, dans l'autre camp de ce groupe, ceux qui finalement étaient intéressés par le projet de passerelle même. On a parlé d'un bel ouvrage architectural, d'un ouvrage qui allait tenir longtemps et sur lequel ensuite il faudrait simplement développer également les déplacements, c'est-à-dire en faisant encore des aménagements pour y amener les cyclistes et les promeneurs.

Pour ce qui est des amendements de la commission financière, j'ai l'impression que le PSLT dans son entier les entend d'une bonne oreille et que cela va probablement faire changer d'avis certains des élus lors du vote final ».

Les groupes s'étant exprimés, le **Président** donne la parole à qui la souhaite pour les questions.

Remo Siliprandi sollicite la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Après les rapports contradictoires au nom de mes éminents collègues, il me semble que l'on doit absolument réfléchir avant de voter. En effet, la question est de savoir si l'on veut investir plus de 3 millions de francs pour une passerelle d'une grave inutilité.

Nous avons tous été jeunes, et certains le sont encore, et nous avons pratiquement tous fait du vélo. Si notre âge nous contraint à la prudence, chacun sait que lorsque l'on est jeune, le monde est à nous et rien nous fait peur. Le fait, pour les enfants de Wavre allant à Marin, de descendre le long de la RN 5, de monter sur la passerelle puis de suivre la rue du Perrelet, La Fleur-de-Lys et vice-versa à l'entrée, tout le monde sait dans cette salle que les enfants ne le feront pas. Ils continueront joyeusement de passer par les ronds-points de Marin Centre. Il est clair que cela peut paraître dangereux, surtout direction Wavre, mais ils le feront quand même !

Même l'association Provélo de Neuchâtel s'oppose au cheminement prévu, donc à la passerelle. De plus, supprimer le PIP vu le nombre d'habitants de l'Ouest de la commune et de l'Est de Saint-Blaise qui l'utilisent pour se rendre au cimetière, c'est tout simplement scandaleux, et même inutile.

Voyez les gens monter le chemin de la Cité Martini, passer la Cité des Sors, la passerelle, redescendre la route le long de la RN 5 pour rejoindre les Epinettes, il faut être complètement barjo pour avoir des idées pareilles.

Une nouvelle fois avec l'OFROU, on a à faire à des fonctionnaires fédéraux qui n'y comprennent rien et poussent la commune à agir rapidement pour que ses autorités n'aient pas le temps de réfléchir. Tout à coup, c'est urgent, car ils ont décidé de commencer les travaux une année plus vite. Alors au niveau des finances, je n'en parle pas ! Comme l'a dit tout à l'heure mon ami Éric Flury, pour un prix largement inférieur aux débats au départ, on parle d'un prix rédhitoire et avec les subsides on arrive aujourd'hui entre 350 et 550'000 francs. Et tout le monde sait que ce sera 350'000 francs à prendre ou à laisser.

Donc, les amis, on doit de nouveau faire dans l'urgence car on a des autorités supérieures, cantonale et fédérale, qui ne maîtrisent plus les choses correctement. Aussi, je vous propose que nous renvoyons ce projet de passerelle et que nous étudions tranquillement et à tête reposée un projet cohérent et pas inutile. Car si, une nouvelle fois, il faut mettre en danger les finances communales, autant que ce soit utile.

Comme tout le monde le sait, on n'a plus d'argent. On nous propose une augmentation d'impôts, je vous rappelle ce qui est arrivé à la dernière, refusée par référendum. Donc je répète, faisons preuve de sagesse et renvoyons ce projet à nos élus car, à force de pousser, on a vu ce qu'il est advenu du TransRUN. Pour une fois, ayons un plan B. Merci ».

Le **Président** octroie une suspension de séance de cinq minutes.

Le **Président** réouvre la séance et donne la parole à **Francis Boss** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je souhaite amener un élément un peu plus précis. Vous savez où j'habite, je suis voisin du collège et je vois tout ce qui s'y passe. Il y a un garage à vélo le long de la salle de gymnastique et, depuis une année que j'en suis régulièrement l'occupation, ce garage n'a jamais été débordé. Et qu'est-ce qu'il y a là-dedans ? Il y a en moyenne 10 vélomoteurs et peut-être une dizaine de vélos ordinaires. Est-ce que lesdits vélos et vélomoteurs viennent de Thielle ou de Marin ou encore de Wavre, je ne sais pas, mais il n'y en a pas plus ! Lesdits vélomoteurs, s'ils doivent venir de Wavre, passeront les ronds-points parce qu'ils ne vont pas aller s'amuser sur une passerelle que

j'estime inutile, inutilisable et inutilisée. Trois millions de francs, c'est beaucoup pour quelque chose que l'on n'utilise pas.

Les piétons, il y en a quand même de temps en temps mais il n'y en a pas des centaines, ce n'est pas la Fête des Vendanges dans les ronds-points. Pour moi, ce projet est vraiment excessif au point de vue dépenses et je demanderais au Conseil communal de prendre le soin de réétudier l'affaire. Je vous demanderais donc de faire un renvoi de ce projet ce soir et de ne pas prendre une décision à la légère.

On doit trouver une solution, vous avez raison. La sécurité des enfants, elle, compte, la sécurité des piétons, elle, compte. Mais pas à n'importe quel prix ! Alors, regardons le nombre de personnes qui peuvent l'utiliser et essayons de trouver une solution peut-être un petit peu plus économique. Moi, je suis sûr qu'on peut en trouver. Il faut se pencher à nouveau sur le projet et les bureaux d'ingénieurs, ils ne demandent jamais rien pour les consulter. Ils vous trouveront toujours des idées, alors pour ce soir, est-ce que nous ne pouvons pas renvoyer le projet et peut-être réfléchir un petit peu mieux ?

Concernant le PIP, je suis absolument d'accord, il faut le maintenir car il a sa raison d'être. La piste de chantier, elle, a sa raison d'être. Cela permet aux gens de descendre à Saint-Blaise en toute sécurité, ils n'ont pas besoin de passer par la passerelle et arrivent à Saint-Blaise directement.

Je vous incite à renvoyer ce projet non pas pour le renvoyer aux calendes grecques mais pour l'étudier encore mieux et que le Conseil communal nous représente une possibilité peut-être plus économique que cette immense passerelle et qui, pour le moment, je me dis qu'il n'est pas si utilisable que ça ».

Le Président passe la parole à **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Juste deux précisions quant aux demandes de la commission financière. Par rapport à l'emprunt, les emprunts ne sont pas sujets à un objet spécifique, donc on va étudier si on doit faire un emprunt à part du renouvellement du financement. En tous les cas, on a pris en considération cette demande et on va effectivement faire le nécessaire si la possibilité s'offre à nous.

Concernant le financement à hauteur d'un million de francs via les taxes de desserte, il faut savoir qu'il a été relevé dans le rapport le principe des vases communicants. Dans le point suivant de l'ordre du jour, vous avez un prélèvement à la réserve d'eau de boisson de 1 million de francs. Il faut savoir que dès lors, si on prélève 1 million de francs pour la passerelle, on ne pourra pas l'affecter pour l'interconnexion du réseau d'eau. Quoi qu'il en soit, cela ne change rien. Il faut que ce soit spécifiquement décrit dans la comptabilité et il faut prendre en considération le principe des vases communicants. Merci ».

Le Président donne la parole à **Laurent Suter** (GCD-PDC).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

En tant qu'habitant de Thielle-Wavre, il est clair que la santé et la sécurité de nos enfants n'a pas de prix ! Mais ma question, c'est qui doit payer ce prix ? J'ai vécu comme la plupart d'entre vous la construction de l'autoroute, avec ses joies annexes, c'est-à-dire le déplacement de l'église de Saint-Blaise par exemple. Il aurait coûté moins cher de leur construire une nouvelle chapelle que de la déplacer. Il y a eu d'autres dépenses annexes avec le port également.

Quand on a construit la ligne à haute tension, on a dû couper des arbres, résultat : la terre s'est écoulée sur l'autoroute à Thielle et cela a valu 3,3 millions de francs de travaux à ma connaissance. La commune n'a rien dû payer à ce moment-là donc, à mon avis, l'OFROU doit prendre en compte la sécurité des enfants et je ne vois pas pourquoi c'est une dépense

communale qui doit financer la passerelle au-dessus de l'autoroute. Je n'ai pas le temps d'étudier le financement des passerelles des autres cantons, mais cela m'étonnerait qu'il y en ait beaucoup qui aient dû les financer ».

Le **président** passe la parole à **Nicolas Krügel** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Juste pour lever toute ambiguïté par rapport aux intentions de la commission financière dans le projet d'amendement de l'alinéa 2 de l'arrêté qui nous est soumis.

On vous propose de prélever à la taxe de desserte. Cette réserve de taxe de desserte, je vous l'ai dit, est de 1'938'000 francs. Si vous enlevez les 650'000 francs qu'on utilisera pour la rue de la Gare il reste bien assez pour prendre 1 million et financer ainsi une partie du projet de passerelle qui nous est soumis ce soir. Il est vrai que dans le point suivant de l'ordre du jour, qui est ce bouclage et ce renforcement du réseau d'eau, on va utiliser là aussi la réserve des eaux de boisson. A propos de cette réserve, celle-ci était de 1'536'000 francs et sur ces 1'536'000 francs nous avons affecté 1 million de francs à la rénovation de la Rue de la Gare et les 536'000 francs pourront être affectés au bouclage pour autant que nous l'acceptons. Le Conseil communal avait l'intention de financer l'intégralité du bouclage par un prélèvement à la réserve de l'eau. Il va donc manquer quelques 600'000 francs pour financer ce bouclage, j'ai fait les calculs, ça va changer le montant de l'amortissement à charge du compte de fonctionnement et au lieu de devoir amortir 4'700 francs par année, nous devons amortir 7'900 francs par année. Si on ramène tout ça au m³ consommé d'eau, cela fait un demi-centime d'augmentation du m³ consommé et facturé.

L'exercice que propose la commission financière est indolore sur le point suivant de l'ordre du jour. Cela n'a strictement aucun effet pour la consommation et la croissance de celle-ci absorbera largement l'éventuel surcoût qui pourrait intervenir ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** propose le vote sur l'entrée en matière.

Entrée en matière : 21 voix pour ; 15 contre ; une abstention.

Le **président** rappelle que 3 amendements ont été déposés. Il met le premier au vote, soit la suppression de l'article 2 :

L'amendement est refusé par 14 voix.

Le **président** met au vote le deuxième amendement, soit la proposition de la commission financière de modifier le titre et l'article 1 pour accorder un crédit de 3 millions de francs et non 3.39 millions de francs :

L'amendement est accepté par 32 voix contre 2 et 3 abstentions.

Le **président** met au vote le troisième amendement, soit l'ajout d'un alinéa 2 à l'article 2 en vue du prélèvement d'un million de francs à la réserve des taxes de desserte pour le financement partiel du projet :

L'amendement est accepté par 32 voix contre 2 et 3 abstentions.

Le **président** lit l'arrêté modifié.

Francis Boss (PSLT) intervient en relevant qu'il faut modifier le rapport car l'assemblée n'a pas entendu le rapport de la commission de circulation. Il estime que c'est inadmissible.

Le **président** précise qu'il a donné la parole à la commission et que personne ne s'est signalé.

Rémo Siliprandi (PSLT) prend la parole et estime que si la commission ne veut pas se prononcer, il faut la supprimer.

Le **président** clôt la discussion et met l'arrêté au vote.

L'arrêté est accepté par 23 voix contre 11 et deux abstentions.

Le **président** transmet la parole au Conseil communal. **Martin Eugster** transmet ses remerciements à l'assemblée.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit de 1.42 millions de francs pour l'exécution de travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l'autoroute A5

Le **président** donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le projet qui vous est présenté fait l'objet, d'une part, de réflexions qui se sont traduites au travers du plan directeur de la distribution d'eau qui avait été, à l'époque, élaboré pour le bénéfice de la commune de La Tène. Lors de la fusion des communes de Thielle-Wavre et Marin-Epagnier, y ont été intégrées les problématiques liées notamment à la connexion entre les deux réseaux d'eau et à différents points à résoudre dans ce secteur.

Ce qu'il faut retenir sur ce projet, c'est ces 3 points qui finalement font la structure ou les éléments principaux de ce projet qui vous est proposé aujourd'hui :

1. la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre.
2. la question de la traversée de l'autoroute qui se fait dans le secteur du PIP du Pâquier où, actuellement, le réseau d'eau de boisson de Marin-Epagnier est alimenté par une seule et unique conduite qui traverse l'autoroute dans toute sa largeur. Lors des travaux de l'autoroute, cette conduite sera coupée à un moment donné. Une conduite provisoire sera bien sûr mise en place mais, malgré tout, il y aura un temps d'interruption qui, à ce jour, est inconnu. Il sera difficilement maîtrisable ou gérable pour les gros consommateurs que compte la commune.
3. le troisième point, c'est la notion de bouclage du réseau à proprement parler, afin de tendre à une sécurisation du réseau d'eau. On alimente le réservoir de La Prévôté et ensuite, on distribue tout ça par une même conduite. Lors d'évènements tels que nous en avons connus ces dernières années, des coupures de conduite par exemple, cela pose des problèmes importants, notamment lors de la gestion de ces sinistres pour l'alimentation des entreprises grosses consommatrices et je pense à une en particulier qui a un processus industriel qui ne permet pas d'interruption prolongée. Donc, il faut assurer la redondance par une deuxième conduite (Ndlr : un plan est projeté) qui sera construite à l'Est du réseau de boisson, avec une traversée sous l'autoroute dans le secteur des Perveuls. Cette traversée se fera à l'aide d'un forage dirigé sans intervention directe sur l'autoroute.

La même option vous est proposée dans le cadre du rapport s'agissant du forage dirigé dans le secteur de la route cantonale au niveau du lieu-dit la Maladière (sur la commune de Saint-Blaise) jusqu'au point de captage de La Prévôté (qui appartient à la commune de Cornaux) sous la forme d'un forage dirigé également pour d'une part, éviter là aussi de devoir agir directement sur la route cantonale et, d'autre part, pour régler la problématique du passage de la conduite sous la ligne de chemin de fer et mettre toutes les chances de notre côté s'agissant des courants vagabonds.

Vous l'aurez relevé, ce projet date de l'année dernière, l'ancienne législature s'était déjà prononcée sur la mise à l'étude du projet et, lorsque nous avons obtenu le rapport du bureau d'ingénieurs, le Conseil communal a jugé utile d'aller plus loin dans la procédure et d'obtenir non pas les prix basés sur des estimations mais directement les prix du marché. C'est-à-dire d'obtenir déjà la mise en soumission des entreprises avec la condition sine qua non que le Conseil général accepte ce rapport. Cela permet d'obtenir les prix les plus précis possibles et cela explique la différence entre la première projection qui parlait plutôt d'un coût de 2.4 millions. La différence s'explique justement par le phénomène de mise en soumission des entreprises et le jeu de la concurrence qui ne fait pas forcément l'objet de la construction des prix lorsqu'il s'agit simplement de chercher des offres.

Le rapport le dit aussi, 5 entreprises ont répondu en termes de génie civil à la soumission des marchés publics et 2 entreprises s'agissant des sanitaires. Les entreprises retenues sont Zmoos pour le génie civil et Hildenbrand pour les travaux sanitaires. L'option retenue par l'entreprise est la pose, non pas de conduites en fonte, mais de tubes en acier avec une protection ciment intérieure et extérieure. Elle sert à la fois de protection sanitaire dans le tube et d'isolation passive pour éviter les courants vagabonds qui sont très nuisibles aux conduites en acier, les spécialistes apprécieront.

Si vous permettez, sans allonger, je voudrais juste vous proposer ici une petite démonstration du processus de forage dirigé. Il s'agit d'une machine spécialisée avec des tubes de forage à tête conique. Le forage est dirigé, surveillé et conduit par des points de captages émis par la sonde de forage et, vous le constatez, on arrive presque à passer dans n'importe quelles conditions, que ce soit sous des points d'eau, sous des lignes de chemin de fer ainsi que sous des routes. On arrive avec des cellules de forage et ensuite on fait un alésage final pour arriver au diamètre voulu pour la conduite. On termine avec le passage de la conduite à proprement parler qui est, elle, en PE car il faut que ce soit une matière souple. On peut difficilement faire passer de l'acier dans ces forages.

Encore juste un détail s'agissant de cette option trancheuse, ce ne sont pas des tranchées que l'on fait à l'aide d'un trax mais c'est bien une machine relativement complexe qui fait la tranchée et a la possibilité de poser le tube directement lors du passage de la tranchée. Dans le cas de figure du tube en acier, il y a des travaux de soudure à faire qui seront faits en annexe. Les travaux peuvent se faire rapidement avec des emprises relativement faibles et surtout des dégâts relativement faibles sur les parcelles concernées.

Dernière information, les propriétaires concernés par le passage de la conduite ont déjà été approchés, notamment les propriétaires potentiellement touchés. Le tracé de la conduite n'est pas encore totalement précis, c'est le projet d'ouvrage qui le déterminera. Nous voulions que les propriétaires soient informés même s'ils n'étaient, au final, pas concernés, plutôt qu'ils l'apprennent par la presse. Il nous semblait que c'était la moindre des choses. Je reste à disposition pour toutes questions ».

Le **président** passe maintenant la parole à la commission financière.

Nicolas Krügel (GDC-PLRT) prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je suis convaincu que ce projet apporte une redondance nécessaire à notre réseau d'eau. La commission l'a accepté à l'unanimité. Je refais le petit commentaire que j'ai fait tout à l'heure dans le sens où les réserves des eaux de boisson totalisent quelques 1'300'000 francs et que le budget 2012-2013 sera complété par un apport global de 46'500 francs. Dès lors, il est vraisemblable que lorsque l'on devra faire ces travaux, nous aurons 1'500'000 et quelques francs pour les financer. Un million a déjà affecté pour la réfection de la Rue de la Gare et il restera donc un peu moins de 600'000 francs pour financer ces travaux. Le solde sera de 636'000 francs si on les amortit au même taux qu'il est prévu dans l'article de l'arrêté qui nous est soumis. Cela portera la charge d'amortissement à 7'953 francs au lieu des 4'726 francs figurant dans le rapport. C'est un demi-centime par m³ d'eau consommée. La

commission est d'avis que le montant est insignifiant et qu'il peut être absorbé tant par le prix actuel que par la croissance de la consommation attendue des constructions en cours sur le territoire communal. La commission financière est convaincue que le projet est bon et que le financement est possible. Elle vous invite à le ratifier à l'unanimité ».

Le **président** passe la parole à la commission des travaux publics et des services industriels.

Pascal Perret (GCD-PLRT) prend la parole.

« Monsieur le président Mesdames Messieurs,

Evidemment, le rapport a été établi sur la base des données que nous avons à ce moment-là. Néanmoins le sujet de la connexion des réseaux d'eaux de boisson de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre ainsi que le bouclage et le renforcement de ces réseaux ont été à plusieurs reprises au menu des séances de la commission TPSI et en a également constitué le plat de résistance. Le rapport concernant la demande de crédit est suffisamment explicite et il ne nécessite en l'état pas de commentaire complémentaire. Évidemment, la réflexion que nous avons faite avec la déduction de 1 million de francs prélevé à la réserve d'eau de boisson et les subventions cantonales devient caduque. Néanmoins, les membres de la commission TPSI sont unanimement favorables et ils recommandent de l'accepter ».

Le **président** passe la parole aux groupes.

Francis Boss (PSLT) prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

Dans sa séance du 12 novembre 2012, notre groupe s'est penché avec beaucoup d'attention sur le crédit de 1.42 millions de francs destiné à l'extension du réseau d'eau potable permettant, d'une part une sécurité supplémentaire pour alimenter notre réservoir de La Prévôté et, d'autre part, de supprimer la conduite de fort mauvaise qualité appartenant à la commune de Saint-Blaise et alimentant Thielle-Wavre. Ce projet amène un plus non négligeable à l'extension des futures zones de développement situées au Sud de l'autoroute.

Notre groupe a reconnu immédiatement le bien-fondé de la demande. Il a été très sensible au fait que la dépense a pu, grâce au Conseil communal et aux ingénieurs, trouver l'entreprise capable de faire diminuer le crédit initialement prévu de plusieurs centaines de milliers de francs. Dans ces conditions, notre groupe a un avis unanimement favorable et relève tout particulièrement la qualité du rapport présenté ce soir ».

Le **président** passe la parole à **Jürg Wunderlin** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'ELT a étudié ce rapport lors de sa séance de lundi passé. Comme il s'agit d'un investissement dans nos infrastructures, la majorité des membres va accepter cet arrêté ».

Le **président** passe la parole à **Pascal Perret** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

A l'instar des personnes ici présentes, les membres du GCD ont examiné le rapport dont il est question ici. La qualité de ce rapport a été relevée. Comme cela a bien été expliqué, l'eau de boisson est distribuée par une seule conduite maîtresse et, en cas de rupture, il peut en résulter d'importantes perturbations. Mais des perturbations peuvent également intervenir dans le cadre des importants travaux prévus par l'OFROU puisque cette conduite sous la route devra être remplacée durant les travaux par une conduite provisoire.

Outre cette problématique, il faut mentionner le prix du m³ acheté à Saint-Blaise pour alimenter Thielle-Wavre, dont le coût est approximativement quatre fois supérieur à celui du

prix de revient, ainsi que les importantes pertes de charge dans certains quartiers du village. Considérant ce qui précède, la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre ainsi que le bouclage et le renforcement de ce réseau devrait garantir un approvisionnement autant qualitatif que quantitatif.

S'agissant de l'investissement, - de nouveau le commentaire n'est plus valable, je le cite comme je l'avais prévu au départ - il ne devrait pas excéder les 400'000 francs au vu du prélèvement d'un million de francs à la réserve et des subventions cantonales. Quant aux charges calculées d'environ 13'000 francs par an, elles seront contrebalancées par l'économie réalisée par l'abandon des achats d'eau à Saint-Blaise même si cette dernière semble inférieure aux 60'000 francs selon nos propres calculs. Cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des membres présents ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** met l'arrêté au vote.

Entrée en matière : unanimité.

Le **président** lit le rapport modifié.

La parole n'étant plus demandée, le président met l'arrêté au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le **président** donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch remercie le Conseil général et informe qu'il s'agit d'un soulagement dans la mesure où sept étapes importantes vont être mises en œuvre dans ce projet d'amélioration de la distribution d'eau et que cela déploiera plusieurs effets. L'aventure continue, le plan directeur prévoit d'autres dispositions qui seront également développées notamment la sécurisation au niveau du captage, mais cela fera l'objet d'une nouvelle demande cas échéant.

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la vente du bien-fonds 658 du cadastre de Marin-Epagnier

Remo Siliprandi (PSLT) quitte la salle pour raison d'incompatibilité relative.

Le **président** passe la parole au Conseil communal, par **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je crois que le rapport est suffisamment circonstancié et il n'est pas nécessaire d'apporter d'autres explications. Je reste donc à disposition si vous avez besoin d'autres détails. Merci ».

Le **président** passe la parole à la commission financière par **Nicolas Krügel**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce sera extrêmement bref. La commission n'a aucune remarque à formuler et invite à accepter ce rapport à l'unanimité ».

Le **président** passe la parole à la Commission TPSI. Celle-ci ne souhaite pas s'exprimer.

Le **président** passe la parole aux groupes.

Bruno Gomez (PSLT) prend la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le PSLT, lors de sa dernière séance, acceptait la vente du bien-fonds 658 du cadastre de Marin-Epagnier à Laurent Siliprandi, d'une surface de 89 m² au prix de 255 francs par m²,

soit 22'696 francs au total. Je vous signale que l'article premier est faux dans l'arrêté qui nous a été soumis, il faut remplacer le montant de 250 par 255 francs/m² ».

Serge Girardin présente les excuses du Conseil communal pour cette coquille et informe qu'un nouvel arrêté corrigé a été déposé sur les tables.

Le président passe la parole à **Marie Dubois Passaplan** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'ELT a étudié le rapport et, la solution proposée arrangeant tout le monde, aucune remarque n'a été faite. C'est à l'unanimité qu'il a été accepté ».

Le **président** passe la parole à **Richard Bischoff** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance de préparation, le GCD a prit connaissance du rapport. Les explications sont claires et complètes avec la correction de l'arrêté. Les membres présents ont accepté le rapport présenté à l'unanimité ».

La parole n'étant plus demandée, le **président** met l'entrée en matière de l'arrêté au vote.

Entrée en matière : unanimité

Le **président** lit l'arrêté. La parole n'étant pas demandée, le **président** met l'arrêté au vote.

Il est accepté à l'unanimité.

Le **président** passe la parole au Conseil communal qui ne souhaite pas intervenir.

Rémo Siliprandi (PSLT) rejoint la séance.

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion du 30 novembre 2011 du groupe ELT, signée par le conseiller général Daniel Jolidon, invitant le Conseil communal à étudier l'impact sur notre contribution à la péréquation financière d'un transfert de taxes et autres charges sur le compte de l'impôt

Le **président** passe la parole au Conseil communal, par **Serge Girardin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal n'a pas de commentaire, je crois que le rapport est circonstancié et c'est aux motionnaires de savoir si l'on a bien répondu. On va dire qu'on a renvoyé la balle à la commission financière. On a fait l'exercice en plein pour connaître le montant du report des charges. Je parle juste d'une anecdote pour illustrer ce que peut être le report de certaines taxes sur l'impôt.

Si on considère la taxe des chiens, une partie de la taxe pourrait être portée sur l'impôt. La question est éminemment politique de savoir si les chiens sont un bien communautaire et que tout le monde doit participer de cette façon au bonheur de la gente canine. Il s'agit bien sûr d'illustrer qu'effectivement, on peut aller très très loin. On a pris toutes les taxes et émoluments que l'on perçoit dans la commune, soit les taxes obligatoires, celles en partie obligatoires et celles qui pourraient en partie être financées par l'impôt. Au niveau de la quotité, cela représente 1.4 millions de francs, soit plus de huit points d'impôt. C'est une question politique que le Conseil communal renvoie à la commission financière.

Un petit bémol dans les discussions avec le Service des Communes a été identifié. En effet, ce type de report est exercé dans certaines communes et il faut savoir que, de plus en plus,

le Service des Communes supervisera ce genre de propositions. Il n'y a n'a pas d'autre commentaire à ajouter. Merci ».

Le **président** passe la parole à l'ELT par **Pascal Vaucher**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

L'ELT est satisfaite par la réponse du Conseil communal et attend impatiemment les considérations de la commission financière ».

8. Motion du 27 octobre 2012 des partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien relative au projet de construction d'une centrale électrique à gaz combiné (Cornaux II)

Le **président** passe la parole au GCD afin qu'il puisse préciser sa demande.

Nicolas Krügel sollicite la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le projet de centrale ne date pas d'hier, comme vous le savez. Il est par compte des plus actuels depuis que le Groupe E a déposé sa demande de permis de construire au début de l'été.

La commune de La Tène est directement concernée. Ses habitants domiciliés le plus à l'Est de son territoire sont les voisins les plus proches de la parcelle sur laquelle est envisagé le projet. Les membres du GCD ne sont pas unanimes sur l'appréciation du projet de centrale. Une majorité d'entre nous s'est faite pour développer l'argumentaire que vous avez sous les yeux.

Nous percevons ce projet comme démesuré pour une région qui subit déjà une des plus fortes concentrations industrielles du plateau Suisse et la technologie retenue nous semble d'un autre âge. Son impact sur la santé de tous est mal évalué et les retombées à terme très imprécises. Nous redoutons très sérieusement sa construction.

Les membres des partis Libéral-Radical et Démocrate-Chrétien sont par contre unanimes lorsqu'il s'agit de porter le sujet sur la place publique. Il est primordial que les représentant-e-s du corps électoral laténien s'expriment et débattent d'un projet de société. Ceci afin de définir la position de nos autorités à son égard et de ne laisser aucun doute, aucune suspicion sur d'imaginables manœuvres discrètes et en coulisses.

Parlons-en et déterminons-nous ! En acceptant notre motion, vous formulez votre opposition au projet de centrale et confiez le mandat au Conseil communal de relayer ce message auprès des initiants du projet au sens large. En la refusant, vous exprimez évidemment la version inverse.

Nous vous invitons à ne pas rester muets et à clarifier un sujet d'importance pour la santé de nos concitoyens et pour l'attractivité de notre territoire durant les prochaines années ».

Le **président** passe la parole au Conseil communal par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

La démarche est tout à fait louable. Simplement sur la forme, le Conseil communal s'interroge de savoir si le GCD a vraiment choisi le bon outil en choisissant la motion.

Si l'on s'en réfère au Règlement général de commune, une motion est la proposition faite au Conseil général d'inviter le Conseil communal à étudier un projet donné et à présenter un rapport dans un délai de six mois sur ce sujet.

À la lecture de cette motion, on ne sait pas comment fonctionner, où est la question de fond dans ce document. L'idée n'est pas de mettre les pieds au mur mais de se prononcer correctement.

Faut-il faire opposition de manière frontale à ce projet comme l'a fait un certain nombre de communes dans l'Entre-deux-Lacs ? Est-ce qu'il s'agit de tenir compte d'un certain nombre de considérations, notamment obtenues par SuisseSolar qui analyse la situation d'une manière un peu plus globale peut-être ? Est-ce que les conditions de construction ne seraient pas à négocier avec la Confédération, en sollicitant des mesures de compensation ? Est-ce que la commune n'a pas un certain nombre d'enjeux, notamment avec le projet de pôle de développement économique, avec des nouvelles entreprises qui seront demanderesse d'énergie pour fonctionner ? Ces questions se posent déjà maintenant en lisant le document du GCD. Les inquiétudes mentionnées sont similaires à celles du Conseil communal, simplement la manière de travailler n'est pas claire ».

Le **président** passe la parole à **Nicolas Krügel**.

« Effectivement, la manœuvre n'est pas très élégante et pas très conforme à ce que pourrait être une motion au sens du Règlement général de commune. L'important, c'est que sur le fond, nous sommes partagés et chacun peut avoir son opinion sur cette centrale et sur son impact.

Ce qui nous importe, c'est qu'il y ait un débat public ce soir et que chacun prenne la peine de dire si oui ou non il soutient ce projet, et de donner ensuite mandat au Conseil communal de relayer cette position de manière la plus large possible d'abord vis-à-vis de nos citoyens et d'un public un peu plus large.

Nous n'attendons pas une réponse et un rapport circonstancié du Conseil communal à cet effet mais il nous semblait opportun, étant les voisins directs de ce projet et les premiers à inhaler tout ce qui sortira de cette centrale, de se prononcer officiellement sur ce projet. Nous nous contenterons d'une absence de réponse du Conseil communal ».

Le **président** passe la parole aux groupes.

Rémo Siliprandi prend la parole en son nom personnel.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Juste une petite taquinerie : plusieurs personnes dans cette assemblée, non seulement des conseillers généraux mais dans le public, ont posé la question suivante : le Conseil communal a eu une position tranchée dans les journaux en faveur du TransRUN mais ne s'est pas absolument pas prononcé en ce qui concerne la centrale. Alors est-ce que le Conseil communal pourrait éventuellement, tranquillement, il ne s'agit pas d'un reproche mais d'une constatation, nous expliquer pourquoi ».

Le **président** passe la parole à **Sylvie Fassbind** pour le PSLT.

« Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le PSLT a pris connaissance avec intérêt de la motion lors de sa séance de préparation. Il la considère un peu comme un coup de gueule bienvenu et nécessaire compte tenu des développements dans la région de L'Entre-deux-Lacs en matière de nuisances. Quelques remarques s'avèrent toutefois nécessaires.

Tout d'abord, pourquoi une motion qui demande une étude alors que le GCD demande au Conseil communal de faire part de son opposition à ce projet. Il n'y a pas besoin d'une étude sur six mois comme l'a signalé Daniel Rotsch. Soit le Conseil communal suit le GCD soit il ne le suit pas.

Il apparaît plutôt que le GCD aurait dû déposer un projet de résolution, soit un message, un vœu, un souhait à transmettre. Il serait donc souhaitable de savoir pourquoi les motionnaires ont choisi l'outil de la motion et non le projet de résolution.

Sachant que les centrales à gaz émettent des dioxydes de carbone fortement nocifs pour l'environnement, le PLST rejoint l'avis du GCD. Il n'y a pas lieu de remplacer le nucléaire par une source d'énergie tout aussi nocive, que ce soit ici ou ailleurs, faut-il le préciser. Ce n'est pas parce que l'endroit est L'Entre-deux-Lacs que la réflexion doit être menée mais en raison de la nature même des installations.

En lisant le texte du GCD, on peut comprendre au point 6 que le Groupe E n'aurait pas respecté les prescriptions légales en la matière dans le cadre de la procédure et qu'il aurait obtenu des dérogations. Le PLST souhaite savoir si véritablement le Groupe E agit au même titre qu'un privé au mépris des prescriptions légales et s'il a obtenu des dérogations. Une réponse claire est demandée. Une réponse est également demandée à propos des 50 % de compensation des particules qui sera faite à l'étranger. Où, quand, comment, sont les questions auxquelles nous souhaitons une réponse claire. Nous attendons donc vos réponses.

Le PSLT approuvera à l'unanimité la motion en souhaitant toutefois que celle-ci soit transformée en projet de motion au sens de l'article 73 du Règlement général de commune ».

Le **président** donne la parole à **Gérard Gremaud** (PSLT) qui demande une suspension de séance.

Le **président** suspend la séance pour cinq minutes.

Le **président** rouvre les débats et passe la parole à **Nicolas Krügel**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le GCD propose, d'entente avec les trois groupes politiques, que la motion soit transformée en un projet de résolution. Le projet de résolution reste à l'ordre du jour avec une clause d'urgence si nécessaire afin que le plénum puisse se déterminer ce soir ».

Le **président** met au vote la clause d'urgence qui est acceptée à l'unanimité.

Le **président** donne la parole aux groupes. Personne ne souhaitant intervenir, il met au vote le projet de résolution du GCD, qui est acceptée à l'unanimité.

Le **président** passe la parole à **Daniel Rotsch** qui s'interroge sur la façon de fonctionner.

Nicolas Krügel précise que si le projet de résolution est accepté, cela signifie que le Conseil communal doit informer les émissaires du projet et la population de son opposition audit projet sur la base des termes figurant dans le projet de résolution.

Daniel Rotsch informe que des réponses précises ne peuvent pas être données à ce jour puisqu'il faudra les étudier. Le rapport du Groupe E comporte des considérations techniques sur près de 1'000 pages mais il n'y a pas de réponse toute faite.

Laurent Suter (CGD-PDC) demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Une petite demande de précision car on a soulevé un point grave. Il faut que ce projet respecte les prescriptions légales, sous-entendu que la loi oblige de réduire au maximum le potentiel des énergies fossiles et c'est le propre de cette centrale. Le promoteur lui-même demande une dérogation à la loi car il ne peut pas respecter cette question de

renouvellement des énergies fossiles. C'est noté que la loi n'est pas respectée dans la motion ».

9. Projet d'arrêté du 28 octobre 2012 du conseiller général Daniel Jolidon concernant un prêt de 200'000 francs au Groupement des associations et sociétés locales

Le **président** transmet la présidence à **Michel Montini** (GCD-PLRT) en conformité avec l'article 46 du règlement général de commune.

Le **vice-président** passe la parole à **Daniel Jolidon**.

« Monsieur le président, Mesdames Messieurs,

Que faire pour bien faire et qui le fait et comment ? Voilà le résumé de la genèse de ce projet d'arrêté. Le comité d'organisation de La Tène Festival devait-il faire une demande à vos autorités comme il apparaît chez les banques ou les institutions financières pour accorder un prêt ? Le GASL devait-il s'en mêler ? Car c'est en fait lui qui a signé tous les contrats de prestations ! Le Conseil communal et le Conseil général devaient-ils déclencher la sonnette au nom du soutien à la culture dans sa définition la plus large ? Voilà les questions que je me posais.

La pression des créanciers devenant de plus en plus forte et les mots de mise en faillite prononcés, j'ai, après des entretiens avec les membres de nos autorités, décidé de présenter une demande au Conseil général. La forme qui m'a été proposée comme la plus simple et la plus rapide était celle du projet d'arrêté. J'ai donc, dans les délais qui m'étaient impartis, pondu le document que vous avez entre les mains.

J'ai eu l'occasion de rencontrer la commission financière hier soir et de discuter avec les différents acteurs de la politique locale ce matin, cet après-midi et même ce soir. Vos avis, vos idées, les variantes de solutions proposées doivent être approfondies. Les demandes de précisions et de compléments d'information doivent vous être fournis. Vos remarques doivent être prises en compte.

Certains membres de notre assemblée se sont proposés pour m'aider à préciser différents points, en développer d'autres et vous apporter un document qui pourra vous convaincre que tant le Festival de La Tène que le GASL sont utiles à la commune de La Tène.

Comme autorisé à l'article 68 du Règlement de commune, je vais donc retirer ce projet d'arrêté de l'ordre du jour et le groupe de travail vous présentera un texte lors du Conseil général de décembre ».

Dès lors que ce projet d'arrêté est retiré de l'ordre du jour, **Daniel Jolidon** reprend sa fonction de président pour la fin de la séance.

10. Autres motions et propositions

Néant.

11. Réponse du conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relatives à la taxe de base de sens de francs par an et par logement

Le Conseil communal, par son président **Michel Muster**, demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal propose à votre autorité de traiter d'un seul bloc les points 11 à 17 de l'ordre du jour. De manière très rapide, les questions appellent des réponses, les réponses ont été données aux conseillers généraux sous forme d'un texte que vous avez trouvé sur vos tables. Ces réponses n'appellent pas nécessairement selon notre règlement général de commune de discussion donc nous vous proposons d'en prendre acte ».

Le **président** précise qu'Adriano Cramer n'ayant pas fait de remarque sur ces questions, il propose également la prise d'acte des réponses du Conseil communal.

Le **président** met au vote la prise d'acte des points 11 à 17, ce qui est fait à l'unanimité.

Ndlr : les questions d'Adriano Cramer et réponses du Conseil communal sont jointes en annexes.

18. Interpellation et autres questions

Néant.

19. Lettres et pétitions

Néant.

20. a) Communications du Conseil communal

Daniel Rotsch demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

S'agissant d'une success story qui nous a occupée toute l'année, à savoir les écopoints sur le territoire communal, nous souhaitons vous informer de l'avancement de ce projet. Malgré le fait que le Conseil communal a eu plusieurs projets çà et là avec beaucoup d'oppositions, on a tout de même abouti à un projet qui remplira certainement toutes les fonctions qu'il devra remplir à satisfaction de la population. En principe, tous les éléments nécessaires à ces écopoints ont été posés et seront mis en place dans le courant du mois de décembre si les délais par les fournisseurs sont respectés ».

Martin Eugster demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Vous êtes au courant que nous avons mis sur pied des zones à 30 km/h dans la commune. La dernière est située à Wavre ».

Serge Girardin demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite la bienvenue dans notre administration à nos nouveaux apprentis, les deux précédents ayant terminé leur formation avec succès. Je souhaite donc la bienvenue à Ikram Yaprak et Benjamin Strauss. Je souhaite aussi présenter notre nouveau responsable

d'exploitation Malissa Tomic et Nathalie Schwab, notre nouvelle assistante administrative. Ces deux personnes ont des beaux challenges à relever et ils vont assister dans ses tâches journalières l'administrateur communal. Malissa Tomic travaillera plutôt le niveau technique et Nathalie Schwab surtout pour la partie administrative. Cela allégera le travail de notre administrateur qui a beaucoup de projets sur lesquels nous allons le solliciter durant les prochains mois.

Je souhaite également vous dire que nous allons mettre en place dans les prochains mois un système qualité au sein de la commune. Cette initiative est relativement nouvelle voire totalement inédite dans le canton de Neuchâtel, avec une ligne orientée processus et risques.

Je tiens également à vous informer du prolongement d'emprunts dans la compétence du Conseil communal, pour 5 millions de francs à des taux plus qu'intéressants, soit 1.17 pour 3 millions et 1.51 pour le solde ».

20. b) Communications du Conseil général

Le **président** lit le courrier de la Chancellerie d'État concernant la motion du Conseil général du 12 juin 2012 intitulée « Initiative populaire demandant la modification de la Loi sur les communes et de la Loi sur les droits politiques afin de permettre aux communes d'instaurer dans le Règlement général de commune un système de suppléance au Conseil général ».

Le **président** relève que lorsqu'une commission est citée dans un arrêté, elle doit se prononcer. Il insiste pour que même si la commission n'a rien à dire, elle se lève pour le signaler.

Eric Flury (PSLT) demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais inviter les trois présidents de groupe à se réunir, ça tombera bien parce qu'avec un peu de chance, on aura le président du Conseil général, justement car la commission de circulation n'a plus de président. Je pense que c'est une des raisons pour laquelle on n'a pas eu d'intervention de sa part. Si les trois présidents de groupe pouvaient se rassembler et se décider pour savoir quel groupe devrait occuper cette présidence, ce serait très intéressant pour que la commission puisse continuer de fonctionner ».

Silvia Praz demande la parole.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Concernant l'occupation du Poisson à Marin, je vous informe que le bâtiment a été occupé depuis le 23 novembre par un collectif nommé Poisskaï. Ces jeunes gens prévoient l'occupation du bâtiment à long terme. Le corps de police et le chef technique ont rencontré ces personnes, et les ont informées que l'eau et l'électricité sont coupées depuis de nombreux mois. Le même jour, notre administrateur et le responsable d'exploitation ont été à la rencontre de ce collectif. Le but de cette visite consistait principalement à recueillir des informations.

Pour des motifs de sécurité et de salubrité publique la commune de La Tène doit intervenir. Le commandant du SFBL a visité le bâtiment et remarqué des risques d'incendie ce jeudi.

Lors de la rencontre avec le procureur, la police ainsi que la commune, les jeunes ont été avertis de l'expulsion prévue pour ce mardi à midi. Ils ont quitté les lieux sans que la police ne les expulse ce mardi après-midi. Nous espérons que cet épisode soit définitivement réglé.

Autre chose, la route de La Tène va être fermée le mardi prochain le 20 novembre de 8 h 00 à 10 h 00 ceci pour le coulage d'une dalle de béton au niveau de la cité Robinson 19. Des panneaux de signalisation pour la déviation par la rue Paul Vouga seront mis en place. »

La parole n'étend plus demandée, le **président** clôt la séance à 22 heures 03.

La rédactrice du procès-verbal

M. Dellea

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

D. Jolidon

S. Fassbind Ducommun



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relative à la taxe de base de 109 francs par an et par logement

Question d'Adriano Cramer

Depuis le 1^{er} janvier 2012, tous les habitants de la commune doivent déposer leurs poubelles dans des sacs taxés. Notre ménage a suivi à la lettre les informations générales et les dispositions légales en la matière. Nous avons également trié et déposé les bios déchets compostables dans les containers mis à disposition par notre bailleur.

Nous avons d'autre part déposé aux dates prévues les papiers devant notre domicile lors du ramassage par les écoles.

Concernant les autres déchets, la commune avait annoncé que des écopoints (minis-déchetteries) seraient à disposition de la population dans le courant du mois de janvier 2012.

A ce jour, l'engagement de la commune n'a pas été respecté et la population doit se débrouiller de manière individuelle, pour les évacuer à la déchetterie.

Etant donné que la commune ne respecte pas ses engagements, je demande que la taxe annuelle par logement ne soit facturée, au prorata, qu'à partir de la mise en place de la totalité des écopoints.

Réponse du Conseil communal

Cette question n'en est en réalité pas vraiment une. En effet, à la lecture de la demande, on comprend que l'auteur réclame plutôt une application différenciée d'un arrêté du Conseil général, s'agissant de la fixation de la taxe de base pour la couverture des coûts induits par la gestion et le traitement des déchets (hors taxe au sac) et de sa mise en œuvre.

Certes, le Conseil communal n'a pas forcément eu une communication optimale dans ce dossier de la gestion et du traitement des déchets, plus particulièrement s'agissant des points de collecte des déchets non incinérables (écopoints). Effectivement, deux annonces à la population ont été faites sur l'ouverture d'écopoints, et ce fut à chaque fois un échec car les projets pensés ont systématiquement subi des oppositions des voisins directs de ces points de collecte.

Par ailleurs, le Conseil communal s'est laissé le temps de faire le tour de la problématique, afin de déployer des infrastructures répondant aux critères suivants :

- proximité des installations
- espace suffisant pour un accès motorisé
- maîtrise des coûts
- intégration urbanistique

L'auteur de la demande (question ?) souhaite que la (sa ?) taxe de base soit adaptée au prorata de la mise à disposition des infrastructures de collecte des déchets non incinérables.

D'une part, cette demande n'est légalement pas applicable et, d'autre part, la taxe de base de 109 francs, mise en cause par l'auteur de la demande, couvre les frais effectifs de la

gestion et le traitement des déchets. Ces frais se détaillent ainsi, sur la base des libellés du budget 2012 :

- imprimés, publications
- ports, taxes postales
- ramassage, transport
- compostage
- verre
- vieux papier
- pertes sur débiteurs
- participation VADEC
- participation déchetterie
- déchets spéciaux
- attribution réserve logements
- attribution réserve
- imputation interne intérêts
- imputation interne traitement administratif

A la lecture de ces libellés, on constate qu'il n'y aucune couverture de frais induits par des écopoints pour la bonne et simple raison qu'ils n'existent pas !

Aussi cette demande (question ?) n'a aucun fondement et est légalement inapplicable.

A noter qu'une variante d'écopoints a été validée par la commission des travaux publics et des services industriels et par la commission de l'environnement et du développement durable. La mise en place de ces infrastructures se fera durant l'automne 2012, l'objectif de la mise à disposition pour la population laténienne de ces écopoints étant fixé pour le courant du mois de décembre 2012.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Crameri (PSLT) relative à la démolition et à la construction au camping de La Tène

Question d'Adriano Crameri

Le Conseil communal a informé le Conseil général que la commune a remis l'ouvrage sur le métier en approchant l'architecte auteur du projet et, au vu de son impossibilité d'assumer la réalisation du projet, le Conseil communal s'est adressé au bureau GMS, avec lequel la commune travaille et un des collaborateurs siège dans cet hémicycle. Ce collaborateur connaît déjà la problématique et notamment le projet du camping. Le Conseil communal indique que le bureau GMS continuera ce mandat, GMS devant soumettre une offre d'honoraires et respectivement la réactualisation du projet, parce qu'en deux ans, passablement de choses ont changé, notamment les coûts.

L'intention du Conseil communal étant de rester dans la même enveloppe de 1.9 million de francs. La structure du bâtiment passant du béton au bois.

Mes questions :

- a) Etant donné que le permis de construire a déjà été délivré par les services de l'Etat, je demande si les modifications envisagées devraient faire l'objet d'une nouvelle demande de permis de construire.
- b) Pour quelle raison la désignation du mandataire n'a pas fait l'objet d'un appel d'offres, si nécessaire via la législation des marchés publics ?
- c) Est-ce que l'appel d'offres va passer par la procédure des « marchés publics » ?
- d) Etant donné que le Conseil communal prévoit la mise à disposition des installations neuves dans le courant du mois d'avril 2013, je demande de quelle manière il entend rentabiliser l'investissement de 1.9 million de francs, dès avril 2012 ?

Lors des débats en avril 2010, divers intervenants demandaient de quelle manière le Conseil communal allait rentabiliser l'investissement de 1.9 million de francs. Dans sa prise de position, le Conseil communal avait notamment déclaré selon le procès-verbal du 29.04.2010 que : « Concernant les tarifs, on va s'en occuper. D'ailleurs, on n'a jamais dit dans le rapport qu'on n'allait plus augmenter les tarifs ».

Réponse du Conseil communal

- **Question a)**

Il n'y a tout simplement pas de modification entre le projet sanctionné par rapport à la sanction des plans qui nécessiterait un ajustement au sens de l'art. 86 al. 1 et 2 du règlement sur la loi des constructions ; le projet construit correspond à celui développé par l'architecte Weber.

- **Question b)**

Le montant des honoraires de l'architecte Laurent Siliprandi, GMS SA, est inférieur à celui nécessitant un appel d'offres au sens de la législation sur les marchés publics ; le mandataire précédent (Weber) s'étant retiré du projet pour des raisons de santé, la

commune a dû retrouver un nouveau mandataire ; son choix s'est porté sur Laurent Siliprandi, GMS architectes SA, parce qu'il connaissait déjà le dossier en tant que membre du Conseil général et président de la commission d'urbanisme ; connaissant bien la réglementation communale en matière des constructions et ayant déjà donné pleine et entière satisfaction lors de précédents mandats, Laurent Siliprandi s'est imposé comme la personne à désigner pour la poursuite du mandat concernant le bâtiment sanitaire.

- **Question c)**

Les adjudications concernant les travaux respectent scrupuleusement la législation en vigueur, soit :

- la loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence du 6 octobre 1995
- la loi fédérale sur la concurrence déloyale (LCD) du 19 décembre 1986
- la loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 1995, état au 1^{er} janvier 2007
- l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994, révisé le 15 mars 2001, ainsi que ses directives d'exécution

ainsi que les lois, décrets d'adhésion, ordonnances et règlements cantonaux sur les marchés publics.

Pour l'instant nous parlons d'environ 30 adjudications, représentant plus de 85 offres ; dans chaque cas, les montants concernés n'ont pas dépassé la somme minimale rendant nécessaire le recours à un marché public, à l'exception du mandat principal concernant la construction en bois ; ce dernier, en fonction du montant concerné, a fait l'objet d'une procédure sur invitation pour appel d'offres non soumis aux accords internationaux sur les marchés publics. Il est également précisé que le Conseil communal n'a pas souhaité établir des adjudications sur la base d'une comparaison multicritères, comme c'est son droit ; en effet, l'élément prépondérant était le respect du devis général avalisé par le Conseil général.

- **Question d)**

Le Conseil communal de l'actuelle législature œuvre sur différents thèmes en vue d'améliorer le rendement du patrimoine communal ; une adaptation des tarifs du camping entre évidemment dans ce processus de réflexions ; toutefois, à l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise ; en outre, il est rappelé que les tarifs du camping sont fixés dans le règlement concernant les taxes et émoluments communaux, du 19 mars 2009 ; le Conseil communal est d'avis qu'une nouvelle politique en matière de location de parcelles résidents ou de passage est à mettre sur pied et, en temps utile, il adressera une proposition en ce sens au Conseil général ; il sied toutefois de tenir compte que les tarifs actuels sont déjà publiés dans certaines revues touristiques (édition 2013) et que la modification des baux des (environ 170) résidents implique de respecter les dispositions contractuelles prévues dans leurs baux.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Crameri (PSLT) relative au chantier au chemin du Chenevier et à la rue des Essertons

Question d'Adriano Crameri

N'ayant pas été autorisé à donner mon avis aux informations du Conseil communal au sujet de ce chantier, je me permets de poser les questions complémentaires suivantes :

Tout d'abord, je tiens à préciser que la « Loi sur la transparence des activités étatiques » me permet et m'autorise, en tant que citoyen, de vérifier notamment la bonne utilisation des deniers communaux. Je conteste l'affirmation du Conseil communal où il précise : « Les investigations de la commission financière doivent être conformes au but de la commission et non dictées par la curiosité privée de l'une ou de l'autre des membres de la commission ; cela ne signifie pas que chacun des membres peut en toute liberté « enquêter » au sein de l'administration communale ».

Mes questions proviennent des documents du dossier et les montants que j'ai indiqués n'ont pas été contestés par le Conseil communal.

Pour quelle raison, le Conseil communal veut-il cacher des activités aux citoyens ?

1) Le Conseil communal a adjugé les travaux à l'entreprise Facchinetti SA dont l'offre du 6 décembre 2010 était de 311'876.50 francs TTC, le début des travaux étant fixé au 17 janvier 2011.

L'article 3 précisait les conditions particulières suivantes : « La régie doit être annoncée avant l'exécution des travaux. Les bons seront transmis pour acceptation lors de la séance qui suit les travaux ».

L'article 8 - Arrangements spéciaux - précisait que « Les prix unitaires sont bloqués jusqu'à la fin des travaux contractuels, soit en 2011 ».

Pour quelle raison le Conseil communal a-t-il accepté que la facture passe de 311'876.50 francs TTC à 421'146.30 francs TTC, sans qu'aucun justificatif se trouve au dossier et sans demander pour quelle raison la direction des travaux RWB, payée à concurrence de 75'978 francs TTC, n'a pas fait respecter l'offre à 311'876.50 francs TTC, prix bloqué pour toute l'année 2011 ?

Le contrat est également signé par la direction des travaux RWB Neuchâtel SA, qui devait faire respecter l'offre à 311'876.50 francs, pourquoi RWB a-t-il accepté les augmentations de 109'269.50 francs ou 35.04%, alors qu'il s'agissait d'un prix forfaitaire ?

D'ailleurs, la facture d'honoraires de RWB du 16 août 2010 précise qu'elle reprend les conditions prévues par le contrat de prestations signé le 12 août 2010 et qui précise que « le montant total des honoraires selon contrat est de 40'000 francs ». Il est d'ailleurs précisé que ce contrat devait servir au Conseil communal pour demander les crédits nécessaires au Conseil général. Je tiens à préciser que le rapport et l'arrêté avaient été acceptés le 29 avril 2010, soit 5 mois avant la conclusion du contrat avec le mandataire ainsi que l'ouverture des 5 offres le 7 décembre 2010.

Comment le Conseil communal a-t-il accepté, sans autre, l'augmentation des coûts des travaux qui est passée de 311'876.50 francs TTC à 421'146.30 francs TTC et que le mandataire RWB a fait passer ses honoraires de 40'000 francs TTC à 75'928 francs TTC ?

Réponse du Conseil communal

En préambule, il s'agit de préciser que la somme de 109'269.50 francs (ou 35.04%) qualifiée de dépassement, est clairement un abus de langage. La différence entre le coût final et l'offre de l'entreprise adjudgée n'est absolument pas un dépassement mais correspond à des adaptations techniques nécessaires pour une exécution de qualité.

Cette différence s'explique pour trois raisons :

1. Les interconnexions du carrefour Chenevier et Essertons ont une emprise sur la chaussée, en direction de la gare (rue des Essertons Nord), plus importante que prévue. Pour cette raison, la chaussée aurait pour le moins dû être remise en état sur près de 20% de sa longueur. La chaussée de la route des Essertons devait être assainie en raison d'un degré de dégradation élevé (désenrobage, ornières, affaissement des bords, fissures d'épaulement et faïençage). En regard de l'emprise plus importante que prévue sur cette chaussée, il a été jugé utile d'exécuter une réfection de cette route. L'analyse de l'offre de l'entreprise engagée dans les travaux EU/EC confirma l'opportunité d'assainir cette rue dans le même temps. Un supplément de 40'000 francs a été occasionné, mais une économie d'environ 5'000 francs a pu être réalisée sur la base du rapport de la Gestion du patrimoine routier qui estimait, déjà en 2007, la réfection complète entre 45 et 50'000 francs.
2. La connexion sur le collecteur dans la route de la Tène a dû se faire avec une géométrie plus complexe que prévue. En effet, les relevés des conduites existantes figurant sur les plans ne correspondaient pas à la réalité. Afin de se connecter au collecteur de la route de la Tène, deux options étaient possibles, à savoir la construction d'une nouvelle chambre sur la route de la Tène mais cette option n'a pas été retenue car la chambre aurait eu une profondeur trop importante et un coût de réalisation jugé prohibitif. La deuxième option, qui a été choisie, consistait à la réalisation d'une chute forcée pour atteindre une attente à près de 5 mètres de fond dans la route de la Tène. Cette réalisation a occasionné un supplément de 30'000 francs.
3. Le projet initial ne prévoyait qu'un surfaçage partiel depuis le carrefour Chenevier - chemin de Robinson et Essertons (env. 80 mètres). Etant donné la marge de manœuvre dans la limite du crédit, il a été décidé de refaire un surfaçage complet, environ 5 mètres à l'Est du carrefour Chenevier - chemin de Robinson, ceci afin de tenir compte des futurs travaux du Syndicat, surcoût 30'000 francs.

La lecture faite par l'auteur de la question sur le sujet des honoraires n'est pas correcte. Le projet a été étudié en deux phases. La première - le projet définitif - a été financée par le biais de la compétence du Conseil communal, ceci s'agissant des honoraires d'ingénieurs pour obtenir un projet dit définitif. Cette étude était devisée dans un premier temps à 40'000 francs. Seuls 30'000 francs ont été facturés pour le projet définitif. Le bureau RWB s'est engagé, à l'époque, de renoncer au solde de 10'000 francs si le dossier ne passait pas le cap du Conseil général.

Le montant de 75'978 francs correspond aux honoraires pour les études nécessaires à la réalisation (y compris les 30'000 francs pour le projet définitif) et pour la direction des travaux. Il n'y a donc eu aucun surcoût. Par ailleurs, il n'a jamais été prévu que les honoraires d'ingénieurs se limitaient à 40'000 francs !

Dans le cadre de l'enveloppe de 500'000 francs, respectivement de 495'000 francs, le Conseil communal a exécuté des travaux conformes à cette limite de crédit, en y apportant les adaptations techniques qui étaient nécessaires pour que le tout soit réalisé dans les règles de l'art et au meilleur coût.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE

Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Crameri (PSLT) relative aux économies d'énergie par la commune de La Tène

Question d'Adriano Crameri

Faisant suite à la décision du Conseil fédéral de restreindre la durée de vie des centrales nucléaires, je trouve que le Conseil communal n'a pas pris des mesures pour faire diminuer la consommation d'électricité sur le territoire communal, ni d'avoir proposé au Conseil général des projets en vue d'économiser l'énergie.

Il y a plusieurs possibilités d'économies ; notamment la diminution des heures d'éclairage du domaine public ; le remplacement des ampoules gourmandes en énergie, par celles pouvant diminuer la consommation jusqu'à 80%, etc.

Je demande dès lors que le Conseil communal me renseigne sur ses intentions quant à l'utilisation économique de l'électricité ainsi que les mesures qu'il entend appliquer afin de diminuer la consommation d'énergie électrique de la commune ?

Réponse du Conseil communal

Une utilisation rationnelle de l'énergie par les différents services de la commune fait partie des préoccupations du Conseil communal. En effet, au-delà des économies financières, le principe même de l'utilisation de l'énergie de manière intelligente doit faire partie des préoccupations de chaque cadre et collaborateur œuvrant aux activités de la commune, ceci afin d'en réduire la production à la base et donc d'en réduire l'impact sur l'environnement.

L'auteur de la question prend l'exemple de l'éclairage public comme possibilité d'économies d'énergie. C'est un secteur qui doit certes faire (aussi) l'objet de mesures permettant de baisser la consommation d'énergie, mais il existe de nombreuses mesures pour optimiser la consommation d'énergie d'un point de vue global. Ceci passe par exemple par la modernisation des infrastructures communales, par la sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs sur des mesures à prendre pour limiter la consommation d'énergie, par un programme global d'assainissement des bâtiments du patrimoine communal, lesquels sont de gros consommateurs en énergie, ou par des plans de mobilité d'entreprises. Toutes ces mesures engendrent un engagement financier important et sont donc à étudier avec précision.

Des tests sont en cours au niveau de l'éclairage public, notamment sur les candélabres de la route de la Tène. Ceux-ci ont été dotés d'un système d'éclairage au LED. La puissance électrique est ainsi fortement réduite, tout en garantissant une qualité d'éclairage que l'on peut qualifier de très bonne. De plus, grâce à ce système d'éclairage, il est possible de régler l'intensité lumineuse durant une périodicité précise. Dans le cas précis, l'éclairage baisse d'intensité à partir de minuit pour revenir à une intensité « normale » à 5 heures du matin.

Une discussion de fond sur les mesures à entreprendre (programme d'économies d'énergie) n'a pas encore eu lieu au sein du Conseil communal. Mais elle ne manquera certainement pas d'être prochainement d'actualité.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Cramer (PSLT) relative aux économies d'énergie par les industries, magasins, restaurants, etc.

Question d'Adriano Cramer

Toujours plus d'enseignes lumineuses se trouvent sur le territoire communal, allumées dès la fin de l'après-midi jusqu'à tard dans la nuit, voire certaines toute la nuit.

On demande aux habitants de prendre toutes les mesures possibles, afin de diminuer leur consommation électrique, mais on tolère le gaspillage au niveau des entreprises, industries, magasins, restaurants, etc.

Je demande que le Conseil communal me renseigne de quelle manière il fait respecter d'une part, notamment l'art. 30 du règlement de police ? d'autre part, qu'elle mesure il entend prendre auprès des entreprises afin qu'elles diminuent leur durée d'illumination ainsi que l'intensité lumineuse des enseignes ?

Réponse du Conseil communal

L'auteur de la question prétend qu'il est toléré que les entreprises, industries, magasins, restaurants, etc., gaspillent l'énergie. Le Conseil communal ne partage évidemment pas ce point de vue. Les acteurs de l'Economie n'ont pas attendu les Autorités pour prendre des mesures d'économies d'énergie. Ceci s'inscrit dans une démarche logique d'économie en général, notamment financière.

Prétendre que rien n'est entrepris par les acteurs économiques en termes d'économies d'énergie, c'est faire preuve d'une méconnaissance évidente des réalités. Certes, on peut toujours faire plus ! Mais il est certain que des mesures spontanées sont et ont été prises par les acteurs de ce secteur. L'article 30 du règlement de police est strictement appliqué, notamment par l'inscription d'une charge communale spécifique lors de la délivrance du permis de construire. Cette sanction peut être délivrée dans le cadre d'un projet de construction global ou seulement pour la pose spécifique d'une enseigne lumineuse. Par ailleurs, le service cantonal des ponts et chaussées indique également, et de manière systématique, que les enseignes doivent être éteintes de 22 heures à 6 heures du matin.

S'agissant des enseignes déjà implantées (avant l'introduction du nouveau règlement de police), un courrier de sensibilisation a été envoyé peu après la sanction du règlement de police par le Conseil d'Etat aux propriétaires des enseignes lumineuses. Un suivi des exigences dudit règlement par les propriétaires d'enseignes lumineuses, notamment de son article 30, a été effectué et est toujours encore d'actualité. Un certain nombre de réglages sont encore à apporter afin de tendre à quelque chose d'optimal. Des exceptions sont à noter. Une de celles-ci concerne la station-service Coop (Champs-Montants). En effet, l'éclairage des pompes à essence reste allumé toute la nuit pour des raisons de sécurité, la station ayant un service disponible 24h/24h (automate). A ce jour, le Conseil communal n'impose pas de mesures particulières pour le réglage de l'intensité lumineuse des enseignes. Les mesures prévues par l'article 30 du règlement de police sont suffisantes. Des mesures supplémentaires (réglage de l'intensité) sont jugées disproportionnées en termes de coûts / efficacité. Par contre, il est fortement recommandé d'utiliser des systèmes d'éclairage des enseignes par des éléments de faible consommation comme le LED, par exemple.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TÈNE**Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Crameri (PSLT) relative à la création d'un fonds pour encourager les énergies renouvelables**

Question d'Adriano Crameri

Selon la nouvelle loi sur l'énergie, un fonds communal doit être prévu à hauteur de 25% soit d'au moins 150'000 francs l'an provenant de l'encaissement de la redevance pour l'éclairage public.

Je demande si le Conseil communal envisage de soumettre au Conseil général une proposition de création d'un fonds comprenant également un règlement d'application ?

Réponse du Conseil communal

Ce point n'a pas encore fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil communal. Par ailleurs, cette mesure ne figure pas dans le texte de la loi sur l'énergie (LEN) actuelle. C'est une disposition du projet de la nouvelle loi, laquelle doit encore faire l'objet d'une décision du Grand Conseil.

Au-delà du fait que cela soit une disposition obligatoire ou pas, il serait effectivement intéressant de se pencher sur un mode de promotion des énergies renouvelables au travers d'une politique communale spécifique. Pour ce faire il est important qu'une discussion se fasse sur le plan politique et que l'ensemble des acteurs politiques communaux y soient associés.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL



République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Réponse du Conseil communal à la question du 12 mars 2012 du conseiller général Adriano Crameri (PSLT) relative à l'incitation à la production d'énergies renouvelables (solaires, thermiques, pompes à chaleur, éoliennes, biomasse, etc.)

Question d'Adriano Crameri

Afin de diminuer l'indépendance des entreprises électriques et particulièrement pour palier à la diminution de la production nucléaire, au gaz, au charbon, au mazout, etc., toutes les industries, les pouvoirs publics, les privés doivent tout mettre en œuvre pour produire, par des énergies renouvelables, tels que le solaire photovoltaïque et thermique, la biomasse, l'éolien, la pompe à chaleur, etc.

Quelles sont les mesures déjà prises par la commune à cet effet ?

Est-ce que, lors de demande de permis de construire pour des nouveaux immeubles ou en cas de rénovation, le Conseil communal incite les demandeurs à produire autant que possible leur consommation d'électricité, par des énergies renouvelables ?

Le Conseil communal envisage-t-il de soumettre un rapport au Conseil général dans le but d'adhérer à la Société neuchâteloise pour l'exploitation éolienne qui comprend déjà les Villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et de Val-de-Travers ?

Réponse du Conseil communal

A ce jour, il n'y pas de mesure concrète prise par la commune en termes d'installations solaires photovoltaïques par exemple, notamment sur ses propres bâtiments. Il n'y a effectivement aucune planification prévue dans ce sens.

Par contre, un projet de chauffage à distance, par le biais d'une chaufferie à bois, avait été mis à l'étude en 2011. Dans le cadre d'un sondage des éventuels besoins en puissance de chauffage par les propriétaires et d'un intérêt de ceux-ci à se connecter à une telle installation, il a été conclu provisoirement que le rapport coût / efficacité n'était pas atteint, en regard du peu d'intérêt manifesté par les propriétaires. Il reste néanmoins qu'une telle installation devrait être remise à l'étude en regard des progrès techniques réalisés depuis.

La question d'une adhésion à la Société neuchâteloise pour l'exploitation éolienne (NeuchEole) n'est à ce jour pas d'actualité, notamment au sein du Conseil communal. Une telle adhésion semblerait néanmoins être intéressante. C'est une question qui devrait faire l'objet de discussions préalables dans la cadre de la commission de l'environnement et du développement durable, et si elle devait être considérée comme pertinente en termes d'intérêt général, elle atterrira vraisemblablement sur le bureau du Conseil général sous la forme d'un rapport du Conseil communal au Conseil général.

Tout ceci devrait toutefois s'inscrire dans le cadre d'une politique communale globale sur l'énergie, dans laquelle seraient prévues des mesures d'utilisation rationnelle et de production de l'énergie, sous toutes ses formes avec ses impacts financiers, donc avec les moyens de financement.

La Tène, le 22 octobre 2012

LE CONSEIL COMMUNAL